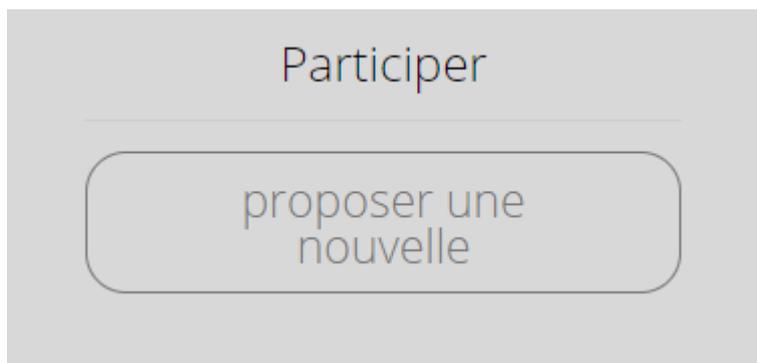


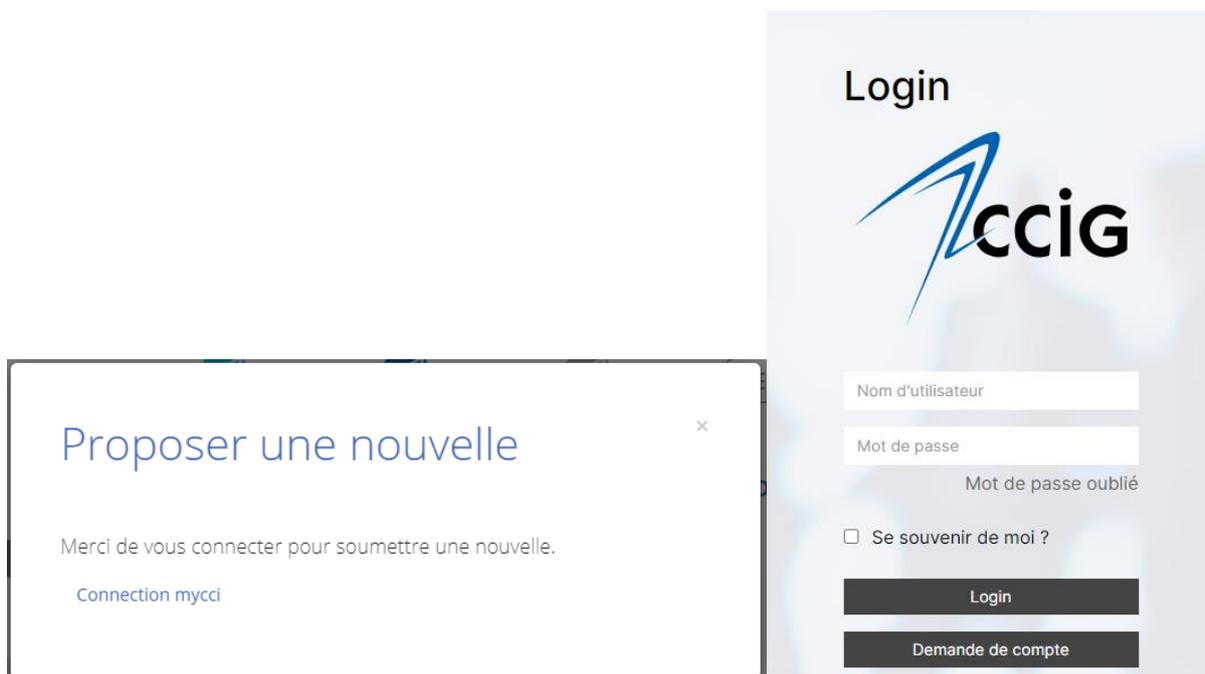
Comment proposer une « Nouvelle des Membres »

La page www.ccig.ch/nouvelles du site de la CCIG permet à ses Membres de s'adresser directement à leurs pairs et de bénéficier ainsi d'une visibilité accrue.

Afin de soumettre une « Nouvelle des Membres » à la CCIG pour qu'elle paraisse sur son site Internet, l'entreprise doit cliquer sur le bouton « Proposer une nouvelle » de la page www.ccig.ch/nouvelles :



puis se « loguer » à l'aide de ses **identifiant MyCCI**¹:



¹ Les Membres de la CCIG peuvent en tout temps créer un compte MyCCI à l'adresse suivante : <https://www.mycci.ch/Register/Index/ccig>.

S'ouvre alors un module dont il faut remplir les champs avant de l'envoyer, **en tenant compte du nombre maximal de caractères autorisé** :

Proposer une nouvelle

La publication d'une information dans cette rubrique implique l'acceptation des [règles de parution](#) et est soumise à validation par la CCIG.

0/55 caractères

0/175 caractères

0/900 caractères

Document ou image

Une fois la nouvelle envoyée, le message de confirmation suivant s'affiche :

Proposer une nouvelle

Merci pour votre proposition. Elle sera traitée sous peu.

et la CCIG reçoit un email avec le contenu de la nouvelle. Dès que la CCIG l'accepte, la nouvelle s'affiche en page d'accueil du site www.ccig.ch ainsi que dans la rubrique « Nouvelles des Membres » (www.ccig.ch/nouvelles).

*PS : La CCIG peut également la refuser ou proposer des modifications (voir les **Règles de parution**).*